MONUMENTS CLASSÉS
NOUVELLES DISPOSITIONS
POUR LES TRAVAUX
DE RESTAURATION

Wallonie

SPW
Service public
de **Wallonie**

LIBRAMONT

11 FÉVRIER 2016

LAMBERT JANNES

Architecte à la Direction de la Restauration du Patrimoine

FRANC - WARET

25 FÉVRIER 2016

MARTINE MARCHAL

Directrice f.f. de la Direction de la Restauration du Patrimoine

MONUMENTS CLASSÉS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le classement est un acte officiel par lequel la protection d'un bien est reconnue d'intérêt public.

TYPOLOGIE

1 monument [église, château, maison, ferme, chapelle, pont, …]
2 site [arbre, vallée, forêt, drève, …]
3 ensemble architectural [urbain, rural]
4 site archéologique

Patrimoine exceptionnel :
Monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques présentant un intérêt majeur qui bénéficient d'une mesure de protection et dont la liste est déterminée par arrêté du Gouvernement après avis de la CRMSF

ÉGLISES PAROISSIALES CLASSÉES EN WALLONIE

RÉPARTITION PAR PROVINCE

2015/01/21

PROVINCE DU BRABANT

41 Églises paroissiales classées

29 monuments [totalité]
8 monuments [partie]
4 sites

Parmi les églises classées
5 sont classées en totalité ou en partie patrimoine exceptionnel
12 sont entourées d'un site classé

Nombreux orgues classés, hors contexte protégé

PROVINCE DU HAINAUT

119 Églises paroissiales classées

91 monuments [totalité]
24 monuments [partie]
3 sites
1 mobilier

Parmi les églises classées
8 sont classées en totalité ou en partie patrimoine exceptionnel
11 sont entourées d'un site classé
1 est entourée d'une zone de protection
1 inscrite au patrimoine mondial [Cathédrale de TOURNAI]

PROVINCE DE LIÈGE

121 Églises paroissiales classées

73 monuments [totalité]
36 monuments [partie]
9 sites
3 intérieur, mobilier ou partie de mobilier

Parmi les églises classées
12 sont classées en totalité ou en partie patrimoine exceptionnel
25 sont entourées d'un site classé
1 est entourée d'une zone de protection
Nombreux orgues classés, hors contexte protégé

PROVINCE DU LUXEMBOURG

44 Églises paroissiales classées

39 monuments [totalité]
5 monuments [partie]

Parmi les églises classées
25 sont entourées d'un site classé
4 sont entourées d'une zone de protection

PROVINCE DE NAMUR

71 Églises paroissiales classées

54 monuments [totalité]
12 monuments [partie]
5 sites

Parmi les églises classées
8 sont classées en totalité ou en partie patrimoine exceptionnel
23 sont entourées d'un site classé

ÉGLISES CLASSÉES EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

ARLON, église Saint-Martin (*sauf orgue)
BASTOGNE, église Saint-Pierre *
BASTOGNE, église Saint-Jean l'Evangéliste (ancien chœur) à BOURCY
BASTOGNE, église Saint-Lambert + site à RACHAMPS
BERTRIX, église Saint-Jean Baptiste + site à AUBY-SUR-SEMOIS
BERTRIX, église Saint-Remi + site à CUGNON
BERTRIX, église Saint-Hubert à MORTEHAN
BOUILLON, église Saint-Firmin + mur d'enceinte du cimetière + site à ROCHEHAUT
BOUILLON, église Saint-Lambert + site à SENSENRUTH
CHINY, église Saint-Pierre + mur d'enceinte du cimetière + site à IZEL
CHINY, église Saint-Pierre + site à JAMOIGNE
DURBUY, église Notre-Dame + mur d'enceinte du cimetière à BORLON
DURBUY, église Sainte-Marguerite + mur d'enceinte du cimetière + site à GRANDE-ENNEILLE
DURBUY, église Saint-Martin à TOHOGNE
DURBUY, église Sainte-Walburge + site à WERIS
ETALLE, église Saint-Martin à VILLERS-SUR-SEMOIS
FLORENVILLE, église Saint-Martin + mur d'enceinte du cimetière + presbytère + ruines du moulin + Site + ZP à CHASSEPIERRE
GOUVY, église Saint-Pierre + mur d'enceinte du cimetière + murs de la ruelle + site à BEHO
GOUVY, église Saint-Martin (tour) + mur d'enceinte du cimetière + site à BOVIGNY
GOUVY, église Saint-Vincent + mur d'enceinte du cimetière + site à CHERAIN
GOUVY, église Saint-Paul (orgues) à STEINBACH *

HOTTON, église Saint-Pierre + mur d'enceinte du cimetière + site à MELREUX
HOUFFALIZE, église Sainte-Catherine + site
HOUFFALIZE, église Saint-Remy à TAVIGNY
HOUFFALIZE, église Saint-Blaise + croix + murs d'enceinte du cimetière à VELLEREUX
LEGLISE, église Saints-Pierre-et-Paul + cimetière + butte „Haut de la Cour" (site) à MELLIER
LIBRAMONT-CHEVIGNY, église Saint-Pierre + site à SAINT-PIERRE
MANHAY, église Saints-Pierre-et-Paul à DOCHAMPS
MARCHE-EN-FAMENNE, église Saint-Remacle
MARCHE-EN-FAMENNE, église Saint-Etienne (*sauf orgue) + cimetière + site à WAHA
MEIX-DEVANT-VIRTON, église Saint-André + murs de soutènement et d'enceinte du cimetière + site à GEROUVILLE
NASSOGNE, église Saint-Monon + mur d'enceinte du cimetière + site
PALISEUL, église Saint-Remacle + ZP à OPONT
PALISEUL, église Saint-Laurent (façades et toitures) + mur du cimetière + escalier d'accès au cimetière + Site + ZP à OUR
RENDEUX, église Saint-Martin + mur d'enceinte du cimetière à MARCOURT
ROUVROY, église Saint-Quentin à MONTQUINTIN
ROUVROY, église Saint-Martin (tour et clocher)
SAINT-HUBERT, église Saint-Martin (maître autel) à AWENNE
SAINT-HUBERT, basilique Saint-Hubert, ancienne église abbatiale (*sauf orgue)
SAINT-HUBERT, église Saint-Gilles + site
TELLIN, église Saint-Lambert + site + ZP à BURE
TINTIGNY, église Notre-Dame de l'Assomption + partie du mur d'enceinte du cimetière
VIRTON, église Saint-Martin + mur d'enceinte du cimetière + site à LATOUR
VIRTON, église Saint-Martin + mur d'enceinte du cimetière + site à VIEUX-VIRTON

ÉGLISES CLASSÉES EN PROVINCE DE NAMUR

2014/03/06

ANDENNE, église Saint-Pierre (tour et nef centrale) à ANDENELLE
ANDENNE, collégiale Sainte-Begge * + site
ANDENNE, église Saint-Firmin (dans le site de la place) à BONNEVILLE
ANDENNE, église Saint-Remy + murs du cimetière + site à LANDENNE
ANDENNE, église Notre-Dame (tour, chemin d'accès et pierres tombales du rez-de-chaussée) à NAMECHE
ANDENNE, église Saint-Maurice, en bordure du site de la Grand-Place à SCLAYN
ANDENNE, église Saint-Etienne à SEILLES
ANHEE, église Notre-Dame de la Nativité + site à SOSOYE
ASSESSE, église Saint-Quentin + mur d'enceinte du cimetière +site à COURRIERE
ASSESSE, église Saint-Martin + site à CRUPET
ASSESSE, église Ste-Geneviève à FLOREE
BIEVRE, église Saint-Denis (tour) à GRAIDE
BIEVRE, église Saint-Hubert et mobilier à OISY
CERFONTAINE, église Saint-Vaast + mur d'enceinte du cimetière à DAUSSOIS
CINEY, église Saint-Clément à ACHENE
CINEY, église Saint-Nicolas, ancienne collégiale Notre-Dame
CINEY, église de la Sainte-Trinité + mur du cimetière + site à SERINCHAMPS
COUVIN, église Saint-Lambert + site à AUBLAIN
COUVIN, église Saint-Georges (tour) à GONRIEUX
COUVIN, cimetière et marronnier au chevet de l'église Saint-Quentin (site)à DAILLY
COUVIN, église Sainte-Marguerite et alentours (site) à PESCHE
DINANT, église Saint-Lambert à BOUVIGNES
DINANT, collégiale Saint-Perpète (*sauf orgue)
DINANT, église Notre-Dame + site à FOY-NOTRE-DAME

DINANT, église Saint-Georges à LEFFE
DOISCHE, église Saint-Servais + murs d'enceinte du cimetière + site à GIMNEE
DOISCHE, église Notre-Dame de l'Assomption + mur d'enceinte du cimetière + site à NIVERLEE
DOISCHE, église Sainte-Colombe + site à SOULME
EGHEZEE, église Saint-Martin + site à HARLUE
EGHEZEE, église Saint-Germain (tour et nef centrale) + site à SAINT-GERMAIN
FERNELMONT, église Saint-Remi (site) à FRANC-WARET
FLORENNES, collégiale St-Gengulphe
FOSSES-LA-VILLE, collégiale Saint-Feuillen (*sauf orgue)
GEMBLOUX, église Notre-Dame à BOSSIERE
GEMBLOUX, église Saint-Lambert + site à CORROY-LE-CHATEAU
GEMBLOUX, église Saint-Guibert, ancienne église abbatiale
GEMBLOUX, église Sainte-Foy (tour) + site à SAUVENIERE
GESVES, église Notre-Dame du Mont Carmel + site à STRUD
HAMOIS, église Saint-Pierre + site à MOHIVILLE
HASTIERE, église Saint-Pierre, ancienne priorale
HOUYET, église Saint-Hadelin, ancienne collégiale à CELLES (* sauf chapelle funéraire néo-romane Nord, sacristie et orgue)
LA BRUYERE, église Saint-Denis (tour) à SAINT-DENIS
METTET, église Saint-Martin à BIESME
METTET, église de la Nativité de Notre-Dame à FURNAUX
NAMUR, église Saint-Martin + ancien cimetière à DAVE
NAMUR, église Notre-Dame + site à GELBRESSEE
NAMUR, église Saint-Quentin + site à LIVES-SUR-MEUSE
NAMUR, église Saint-Berthuin à MALONNES

NAMUR, cathédrale Saint-Aubain (*sauf orgue de chœur et partie instrumentale de l'orgue de tribune)
NAMUR, église Notre-Dame (*sauf orgue)
NAMUR, église Saint-Jacques
NAMUR, église Saint-Jean-Baptiste
NAMUR, église Saint-Joseph
NAMUR, église Saint-Loup (*sauf orgue)
NAMUR, église Saint-Hilaire (tour, chœur et transept) à TEMPLOUX
NAMUR, église Notre-Dame du Rosaire à WIERDE
PHILIPPEVILLE, église Saint-Martin + mur d'enceinte du cimetière + site à FAGNOLLE
PHILIPPEVILLE, église Saint-Jean-Baptiste à NEUVILLE
PHILIPPEVILLE, église Saint-Philippe
PHILIPPEVILLE, église Saint-Denis à ROLY
ROCHEFORT, église Saint-Michel + mur du cimetière + site à AVE
SOMBREFFE, église Notre-Dame + murs du cimetière + site à TONGRINNE
SOMME-LEUZE, église Saint-Martin (tour) à BONSIN
SOMME-LEUZE, église Notre-Dame (tour) à HEURE
SOMME-LEUZE, église Saint-Martin + mur d'enceinte du cimetière à NETTINNE
VIROINVAL, église Saint-Servais + site à DOURBES
WALCOURT, église Sainte-Marguerite à BERZEE
WALCOURT, église Saint-Lambert + mur d'enceinte de l'ancien cimetière à LANEFFE
WALCOURT, église Saints-Pierre-et-Paul (tour) à THY-LE-CHATEAU
WALCOURT, basilique Notre-Dame, ancienne collégiale Saint-Materne (*sauf orgue)
WALCOURT, église St-Remi (3 premières travées des nefs, transept et chœur) à YVES-GOMEZEE

OCCUPATION DES ÉDIFICES DE CULTE

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Églises affectées au culte : 91%

Culte quotidien : 14%

Culte hebdomadaire : 62%

Églises affectées également à d'autres activités : 33%

(Activités culturelles : concerts, visites guidées, etc.)

Informations récoltées en 2011

PROVINCE DE NAMUR

Églises affectées au culte : 88%

Culte quotidien : 18%

Culte hebdomadaire : 49%

Églises affectées également à d'autres activités : 50%

Activités culturelles (concerts, visites guidées) : 33%

Activités culturelles et cultuelles : 14%

Activités cultuelles : 3%

Informations récoltées en 2011

LA FICHE D'ÉTAT SANITAIRE

Chaque bien classé fait l'objet d'une première fiche d'état sanitaire transmise par l'administration à son propriétaire.

Les propriétaires de biens classés actualisent et transmettent à l'administration tous les 5 ans la fiche d'état sanitaire.

Réf. : HAINAUT/COURCELLES/Trazegnies/07/FM7201

Wallonie

SPW
Service public de Wallonie

Presbytère de l'église Saint-Martin
à Trazegnies

commune de Courcelles

RAPPORT DESCRIPTIF ET SANITAIRE
(FICHE D'ETAT SANITAIRE – CWATUPE ART. 212 §1ER)

Coordonnées de la personne de contact :

Non diffusé

Période d'observation : juillet 2011

2. Localisation/Implantation

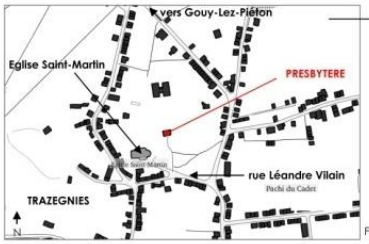

Figure 1

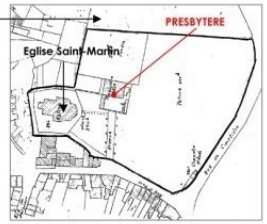

Figure 2 : périmètre du site classé (en gras)

3. Description

3.1. Le presbytère

Le bâtiment se compose de quatre volumes : le volume principal, le volume secondaire, l'appentis et les remises (figures 3 à 6). Il se développe sur quatre niveaux : le rez-de-chaussée, les caves, le premier étage et le niveau des combles (figures 3 à 6)[2].

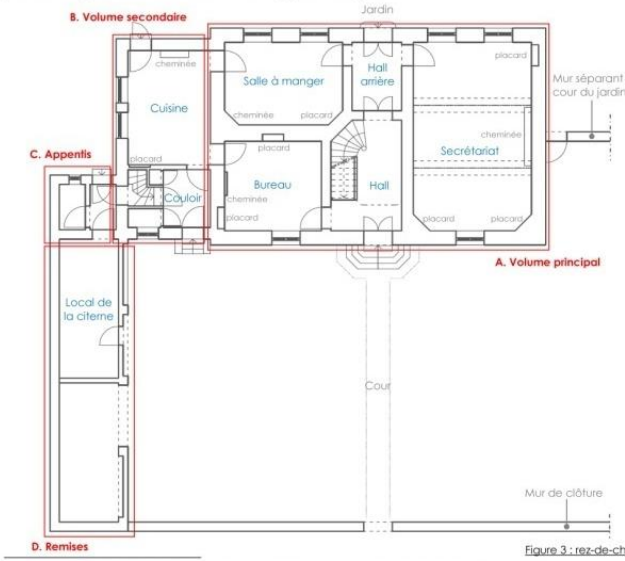

Figure 3 : rez-de-chaussée

[2] Les documents graphiques ne constituent pas un relevé d'architecture précis. Il s'agit de croquis permettant de comprendre l'agencement des volumes et l'organisation intérieure des espaces.

A l'angle Nord-Ouest de la nef, une fissure s'étend sur toute la hauteur du mur et les joints sont évidés, ce qui entraine un manque de cohésion de la maçonnerie (figure 71). Enfin, le pied du mur est recouvert de salissures de terre et les joints sont également évidés. Ces dégradations sont dues aux éclaboussures des eaux de pluie.

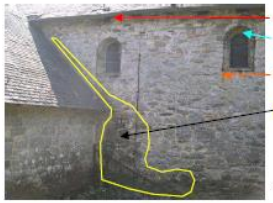

Figure 70

Figure 71

Au niveau du *mur gouttereau Sud* présente quelques dégradations (figure 72). Certains moellons de la tête de maçonnerie sont descellés. De plus, la maçonnerie est ponctuellement recouverte de lichens blancs et orange (figure 73). Enfin, le pied du mur est recouvert de salissures de terre et certains joints sont évidés, principalement à proximité de la chapelle Sud. Ces dégradations sont dues aux éclaboussures des eaux de pluie.

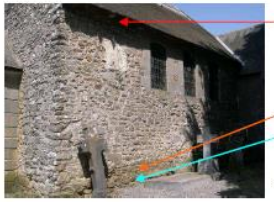

Figure 72

Figure 73

Le *mur pignon Ouest* présente plusieurs dégradations (figure 74). Ponctuellement, certaines pierres, principalement situées à l'angle nord-ouest, semblent de composition différente et sont fortement altérées (figure 75). Les moellons du rampant Sud sont en partie descellés. Sur toute la façade, les joints sont fortement évidés. L'absence de joints facilite l'implantation d'arbustes sur la façade. Les ancres sont corrodées. Le mur est également parsemé de lichens blancs. Enfin, on note de nombreuses salissures et des joints évidés au pied de la maçonnerie. Ces dégradations sont dues aux éclaboussures des eaux de pluie.

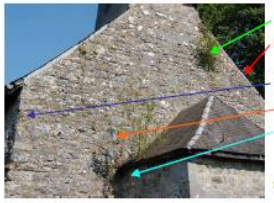

Figure 74

Figure 75

5. Tableau des interventions

Le tableau ci-dessous reprend un récapitulatif des interventions à mener sur l'habitation. Les interventions sont classées par priorité (du plus urgent au moins urgent). La dernière colonne aiguille le propriétaire vers la démarche la plus appropriée pour obtenir l'autorisation administrative adéquate et les subsides éventuels.

Le bâtiment est globalement très bien entretenu. Les interventions qui sont préconisées ont pour objectif d'enrayer au plus tôt les quelques dégradations observées afin d'assurer la pérennité du bien et limiter ainsi le coût de travaux plus tardifs et de plus grande ampleur. Ces sont les clés d'une gestion saine, préventive et durable pour le bâtiment.

	Interventions	Démarches à entreprendre
Priorités 1	▪ Les lucarnes sont dans un assez mauvais état de conservation. Il est donc important de procéder à leur restauration à court terme. Dans le même temps, la restauration des châssis anciens encore en place (notamment au niveau du pignon) est à effectuer.	Pour ces travaux, il y a lieu d'introduire une demande de certificat de patrimoine auprès de la Direction de la restauration du patrimoine à Jambes **(CP)**.
	▪ Etant donné le risque d'incendie que les conduits des cheminées mitoyennes représentent, leur inspection et la suppression des interconnections éventuelles (par un tubage ou tout autre système) est à effectuer à court terme.	Ces travaux pourraient faire l'objet d'un dossier de maintenance du patrimoine wallon **(MPW)**.
Priorité 2	▪ Afin d'améliorer l'étanchéité au vent des châssis du bâtiment, la réalisation de joints embrevés entre les dormants et les ouvrants peut être étudiée. Préalablement, l'avis d'un artisan menuisier s'avère nécessaire pour juger de la faisabilité technique de cette intervention.	Ces travaux pourraient faire l'objet d'un dossier de maintenance du patrimoine wallon **(MPW)**.
Priorités 3	▪ Les ancrages métalliques des façades doivent être traités contre la rouille et repeints afin de stopper les coulées sur les façades. ▪ La peinture du châssis du soupirail de la cave avant-gauche étant altérée, le nettoyage et la remise en peinture de ce dernier sont à réaliser. ▪ Les infiltrations d'eau dans la cave avant-droite doivent être surveillées afin de déterminer l'ampleur, la fréquence et l'évolution du problème. ▪ La toiture est actuellement dans un bon état de conservation (à l'exception des lucarnes dont la problématique a déjà été évoquée ci-dessus). Pour perpétuer la bonne tenue dans le temps de cette dernière, il est primordial de procéder deux fois par an (au printemps et à l'automne) à l'inspection et à l'entretien de la couverture, des gouttières et tuyaux de descente.	Ces démarches relèvent de l'entretien « en bon père de famille » **(BPF)**. En cas d'aggravation des infiltrations d'eau dans la cave, la nécessité d'introduire une demande de certificat de patrimoine pour étudier et résoudre ce problème devra être envisagée **(CP)**.
Priorité 4	▪ Actuellement, la rénovation des combles n'est à envisager qu'en cas de nécessité d'utilisation des locaux comme pièces de vie.	Pour ces travaux, il y aura lieu d'introduire une demande de certificat de patrimoine auprès de la Direction de la restauration du patrimoine à Jambes **(CP)**.

FICHES D'ÉTAT SANITAIRE
EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

Réalisées pour tous les monuments classés des communes de CHINY et VIELSALM

En cours de réalisation pour la commune de : SAINT-HUBERT

Prévues en 2017 : BASTOGNE et MARCHE-EN-FAMENNE

FICHES D'ÉTAT SANITAIRE
EN PROVINCE DE NAMUR

Réalisées pour tous les monuments classés des communes de CINEY, GESVES et SOMBREFFE

En cours de réalisation pour la commune de : FLOREFFE

Prévues en 2017 : ASSESSE, OHEY, PROFONDEVILLE

PROCÉDURES DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE MONUMENTS CLASSÉS

1. LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

2. LE CERTIFICAT DE PATRIMOINE

3. LA DÉCLARATION PRÉALABLE

4. LES ACTES ET TRAVAUX CONSERVATOIRES D'URGENCE

Article 211 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du patrimoine et de l'Énergie :

« Le propriétaire d'un bien immobilier classé est tenu de le maintenir en bon état. »

1. LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

ENSEMBLE DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN PRÉVENTIVES OU CURATIVES,

SOIT DÉFINITIVES,
MAIS QUI NE MODIFIENT NI L'ASPECT EXTÉRIEUR OU INTÉRIEUR
DU BIEN, NI SES MATÉRIAUX, NI LES CARACTÉRISTIQUES QUI
ONT JUSTIFIÉ LES MESURES DE PROTECTION,

SOIT PROVISOIRES,
POUR LES BIENS IMMOBILIERS CLASSÉS,
INSCRITS SUR LA LISTE DE SAUVEGARDE,
OU EN VOIE DE CLASSEMENT APRÈS NOTIFICATION DE LA
DÉCISION DU GOUVERNEMENT D'ENTAMER LA PROCÉDURE
DE CLASSEMENT ET DONT LES MONTANTS MAXIMUMS SONT DÉTERMINÉS PAR LE GOUVERNEMENT.
(ART. 187, 10° DU CWATUPE)

LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

SUBVENTION
(POUR LES MONUMENTS CLASSÉS, EN COURS DE CLASSEMENT ET INSCRITS SUR LA LISTE DE SAUVEGARDE)

TAUX
80 % DU COÛT DES OPÉRATIONS LIMITÉ À 22.000,00 € HTVA

100 % DU COÛT DES FOURNITURES ET MOYENS D'EXÉCUTION LIMITÉ À 10.000,00 € TVAC
LES TRAVAUX DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR :
LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE
DES BÉNÉVOLES AGISSANT AVEC L'ACCORD ÉCRIT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.
LES SERVICES TECHNIQUES D'UN POUVOIR PUBLIC PROPRIÉTAIRE
LES HONORAIRES D'ARCHITECTE NE SONT PAS SUBSIDIÉS

LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

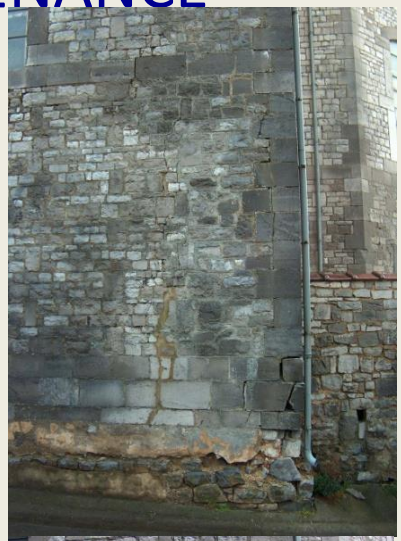

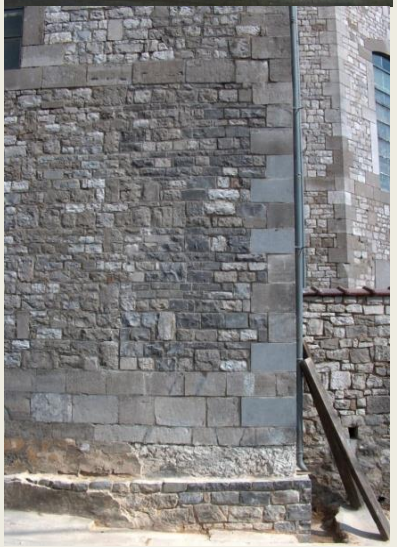

2. LE CERTIFICAT DE PATRIMOINE

PROCÉDURE DE CONCERTATION ENTRE TOUS LES ACTEURS D'UN PROJET DE RESTAURATION.

SIMPLIFICATION :

- NOMBRE DE RÉUNIONS LIMITÉ EN LES BALISANT PAR 4 « ÉTAPES CLÉS »
- RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS PAR L'ADMINISTRATION
- GESTION DE LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DE TOUS LES CERTIFICATS DE PATRIMOINE PAR LA SEULE ADMINISTRATION.

3.LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Sont soumis à déclaration préalable :

1.Les travaux de restauration qui ne modifient ni l'aspect extérieur du bien, ni ses matériaux, ni les caractéristiques qui ont justifié les mesures de protection, dont le coût HTVA est supérieur au montant maximum déterminé par le Gouvernement pour la maintenance.

2.Les travaux qui ne modifient pas les caractéristiques qui ont justifié les mesures de protection et qui , en raison de leur nature ou de leur faible impact patrimonial, ne requièrent pas de permis d'urbanisme.

4. LES ACTES ET TRAVAUX CONSERVATOIRES D'URGENCE

La réalisation d'actes et travaux conservatoires d'urgence destinée à préserver un bien sans délai peut être autorisée selon une procédure simplifiée. Elle est d'application dans le cas de dégâts dus à des conditions climatiques ou un événement fortuit.

SUBSIDES POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE MONUMENTS CLASSÉS

SUBSIDES POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE MONUMENTS CLASSÉS

TAUX

ÉTUDES PRÉALABLES : 80% MAXIMUM

TRAVAUX : 40% - 55% MAXIMUM
+ 10% : OBLIGATIONS LIÉES À LA FICHE D'ÉTAT SANITAIRE RENCONTRÉES
+ 5% : MONUMENT PUBLIC OU CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC
+ 10% : MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION PAR UNE ACTIVITÉ CULTURELLE, TOURISTIQUE OU ÉDUCATIVE

À LA LISTE DES TRAVAUX POUVANT DÉJÀ FAIRE L'OBJET D'UNE SUBVENTION S'AJOUTENT LES MESURES D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLES AVEC LES INTÉRÊTS JUSTIFIANT LA PROTECTION DU MONUMENT.

INTERVENTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES MINIMUM : 1% ET 4%

SUBSIDES POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE MONUMENTS CLASSÉS

LIQUIDATION DE LA SUBVENTION

LIQUIDATION EN 3 PHASES AU MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

- 20% : À LA NOTIFICATION DU MARCHÉ À L'ADJUDICATAIRE

- 50% : À LA RÉCEPTION PAR L'ADMINISTRATION DES PREUVES DE PAIEMENT PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE DE PLUS DE 50% DES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- SOLDE À LA RÉCEPTION PROVISOIRE

- À LA FIN DES TRAVAUX, LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE PEUT SOLLICITER L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LORSQUE LE CHANTIER A DONNÉ LIEU À DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES NON PRÉVISIBLES ET INDISPENSABLES.

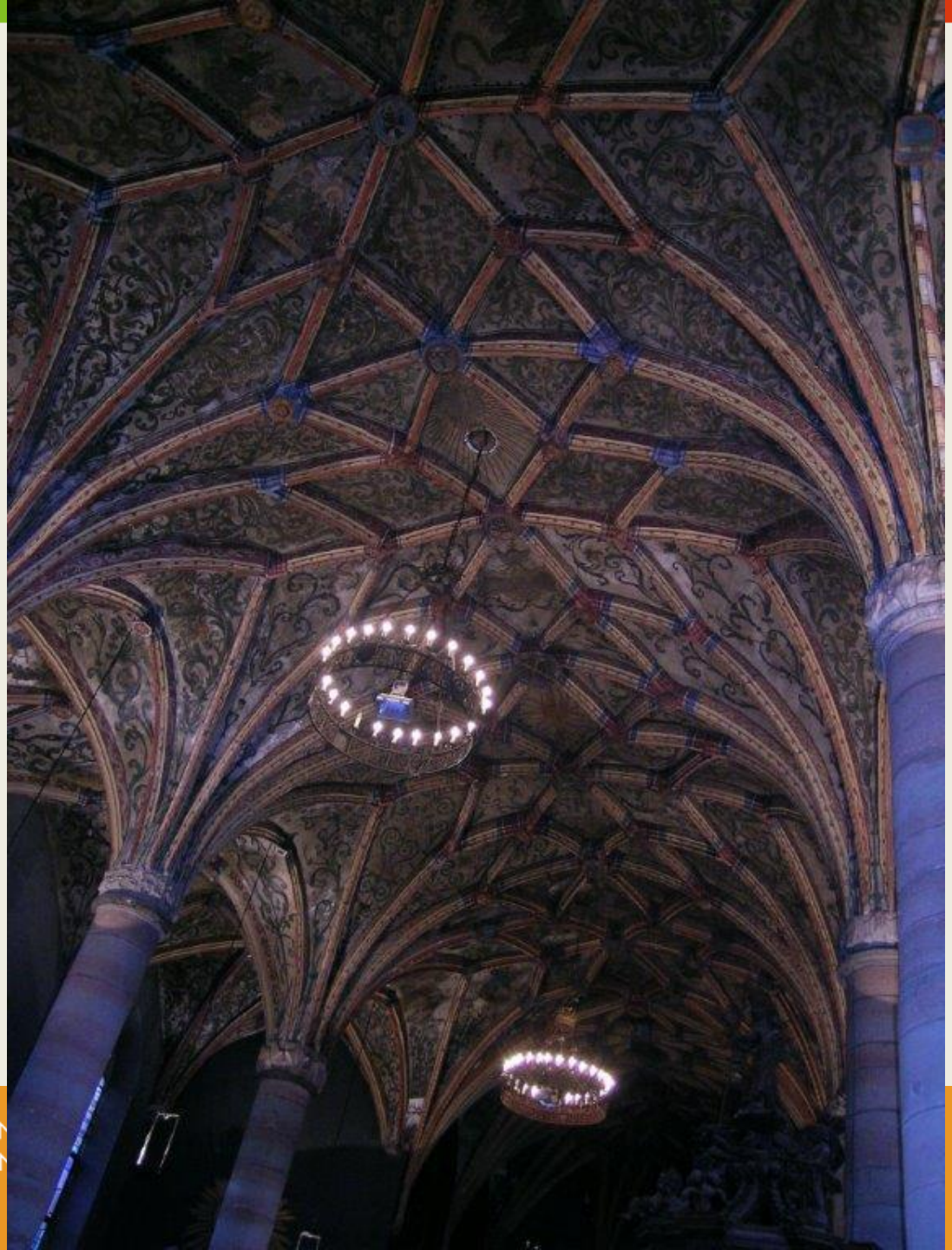

ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

	2007*	2008*	2009*	2010*	2011**
PRIVÉ	5.176	5.258	3.974	5.662	7.017
PUBLIC	8.177	9.406	6.853	5.618	5.000
CULTES	3.567	4.361	4.991	4.011	3.815
CATHÉDRALE DE TOURNAI	3.233	3.014	3.000	3.000	3.000

EN MILLIERS D'EUROS

* Crédits engagés

** Crédits ajustés

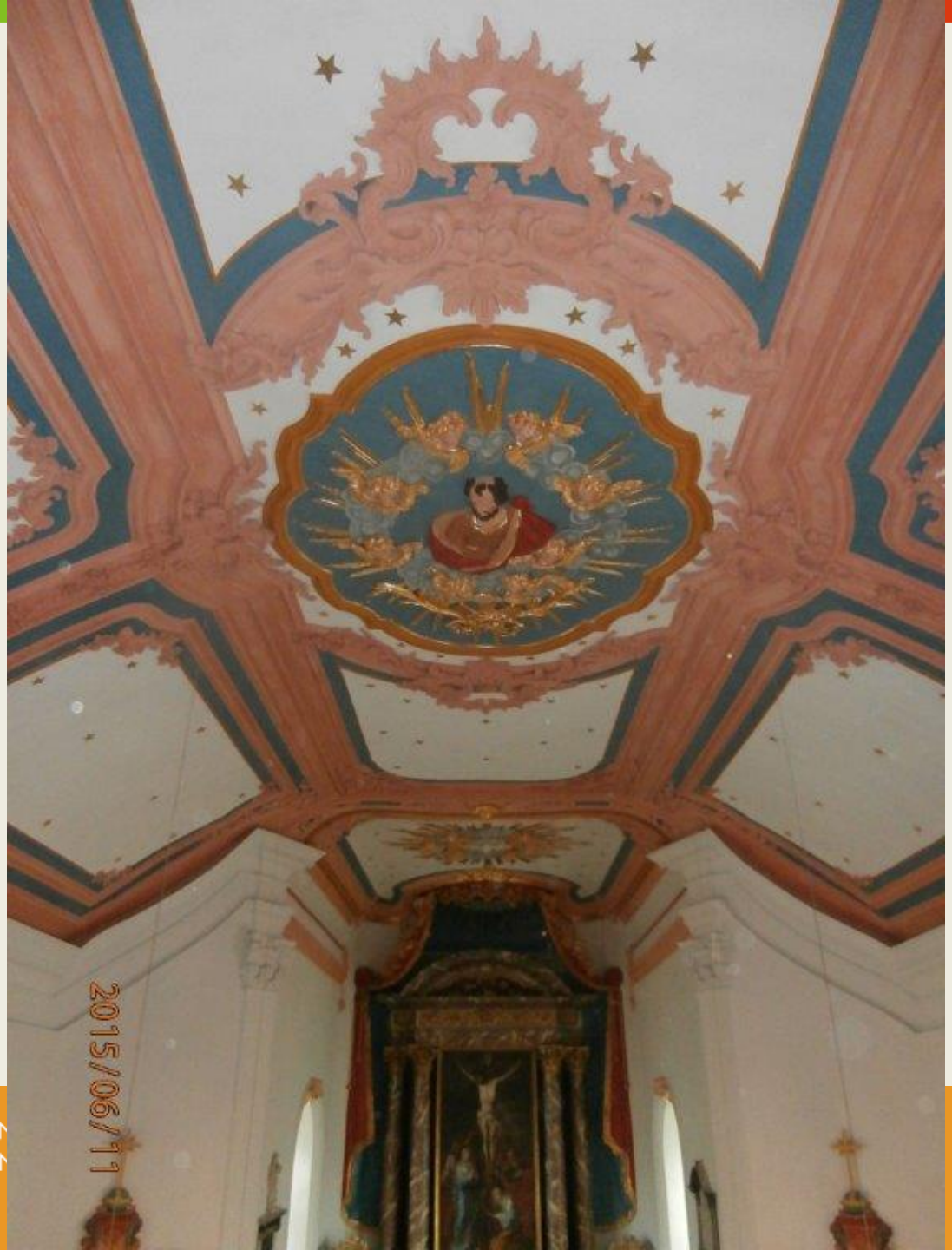
2015/06/11

Journée d'étude de la Restauration 9/12/2011
UN PATRIMOINE À REDÉFINIR : L'AVENIR DES ÉGLISES CLASSÉES

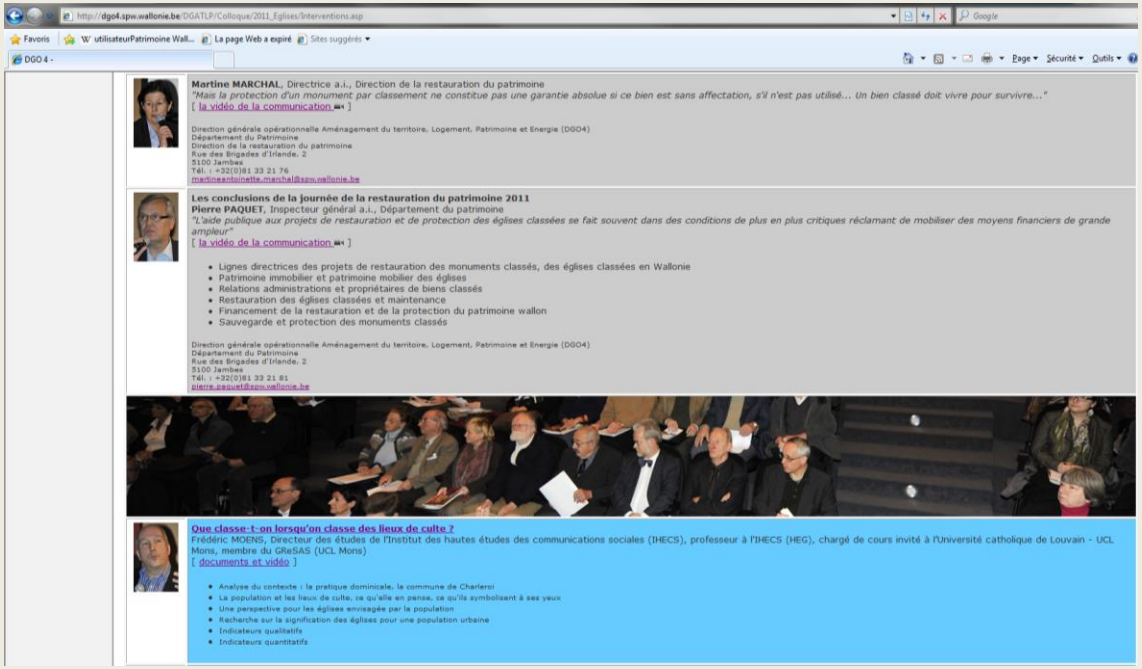

Les vidéos des interventions sur
http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/Colloque/2011_Eglises/Interventions.asp
Moteurs de recherche : DGO4 colloque églises
Wallonie-SPW-DGO4

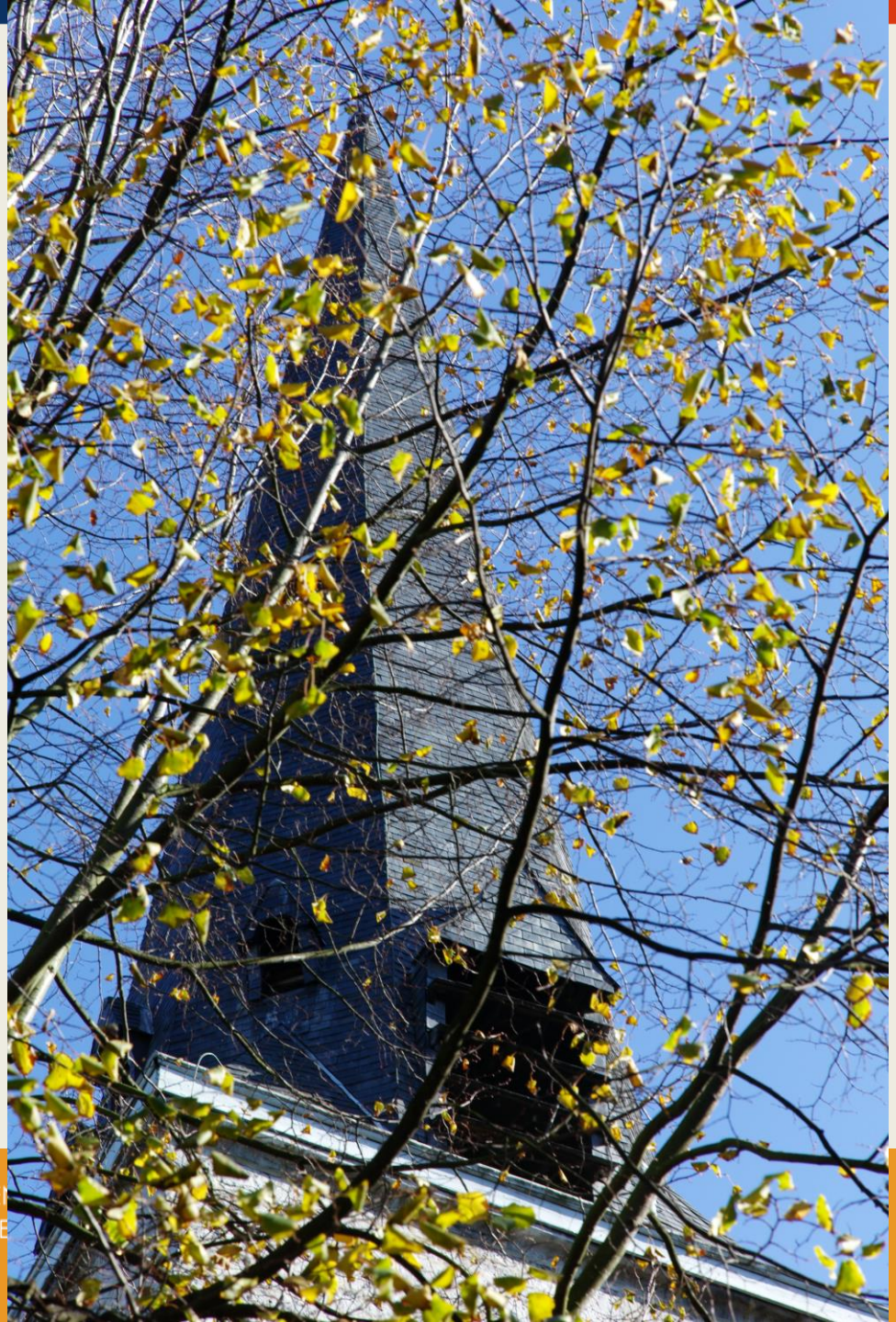

MERCI POUR VOTRE ATTENTION